

Agriculture | Le Concours de Bordeaux Vins d'Aquitaine aura bien lieu mais sous une nouvelle forme



L'édition 2020 du Concours de Bordeaux / Vins d'Aquitaine aurait dû avoir lieu le samedi 18 avril au Palais des Congrès de Bordeaux. Malheureusement, la crise sanitaire et le confinement ont conduit à l'annulation de l'événement. Mais les organisateurs conscients de l'impact du Concours de Bordeaux sur la filière viticole ne pouvaient pas envisager une annulation, c'est pourquoi le concours se tiendra cette année du 31 août au 4 septembre dans un format inédit !

La filière viticole de Nouvelle-Aquitaine fait aujourd'hui face à des enjeux très importants, la période de confinement ne lui a pas permis d'écouler les stocks, notamment auprès des restaurateurs et la filière fait toujours face à une consommation en baisse. Il est donc primordial pour les viticulteurs de vendre leur production et la commercialisation des vins s'en trouve facilitée dès lors que le vin en question est médaillé. Dans cette optique d'aider les viticulteurs, le Concours de Bordeaux / Vins d'Aquitaine a toujours su garder sa place de vitrine de la viticulture et l'année 2020 ne devait pas être différente. « Nous avons décidé cette année d'avancer le concours et de sortir du cadre du Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine afin de faire le concours au mois d'avril. C'est malheureusement très mal tombé au vu de la crise sanitaire », constate François Harrewyn, responsable du Concours des vins pour la Chambre de l'agriculture de la Gironde. Pour Françoise Harrewyn et ses équipes pas question d'abandonner les viticulteurs cette année au regard des inquiétudes qui pèsent sur les épaules de beaucoup d'exploitants.

Des méthodes de prélèvement qui s'adaptent aux circonstances

Afin de permettre aux viticulteurs de valoriser leur production de l'année 2020, le Concours de Bordeaux aura donc lieu cette année du 31 août au 4 septembre, « ce concours en septembre est un nouveau concours avec de nouvelles bases de travail, mais en beaucoup moins de temps. Alors forcément c'est très compliqué, sachant aussi qu'une partie des vins n'avaient pas pu être prélevés, donc on est en train de mettre tout en œuvre pour que les vins qui n'ont pas pu être prélevés puissent nous être envoyés directement par les viticulteurs, exceptionnellement pour cette année. On ne pouvait pas faire autrement, car le temps nous manque et nous n'avons pas de préleveurs disponibles à cette période de l'année pour aller dans les propriétés. Pour la partie des vins qui ont déjà été prélevés, nous avons envoyé un message aux viticulteurs pour leur demander s'ils souhaitaient remplacer la

référence déjà prélevée par une nouvelle référence. Avec cette nouvelle référence, ils seront rassurés, car cela fait maintenant 3 mois que les vins ont été prélevés » explique Françoise Harrewyn.

Pourtant la conservation des vins déjà prélevés ne présente selon la responsable pas de risque d'altération puisque les conditions de conservation étaient optimales. Françoise Harrewyn et son équipe avaient anticipé que le confinement pourrait durer assez longtemps et donc quelques jours avant les annonces officielles la totalité des prélèvements avait été couchés pour une meilleure conservation. « Il n'y a pas de problème de conservation, mais les viticulteurs vont généralement prendre conseil auprès de leurs œnologues pour être sûrs de la qualité du vin qu'ils présentent. Pour beaucoup, ils vont me renvoyer une autre bouteille de manière à être assurés de la conservation », déclare la responsable du Concours de Bordeaux.

Une organisation inédite

La période sur laquelle va se dérouler le concours n'est pas anodine puisqu'elle correspond au début des vendanges pour beaucoup d'exploitants; pourtant les professionnels vont répondre présent pour assurer le bon déroulement de cette semaine de dégustation, « on va se répartir sur trois sites Beychac-et-Caillau, la salle de dégustation de la chambre d'agriculture à Blanquefort et la salle de dégustation du lycée viticole de Blanquefort. Nous allons procéder par petits groupes de dégustateurs de 10 personnes maximum afin de nous assurer que cela ne pose pas de problèmes au niveau sanitaire » explique Françoise Harrewyn.

La responsable souhaite tout mettre en œuvre pour que le concours puisse se tenir et il était donc primordial de s'assurer que les mesures sanitaires soient respectées, « si l'on prévoit une organisation à plus grande échelle il se peut que du jour au lendemain on ne soit plus en mesure de tenir nos engagements. On peut annuler une première fois, mais on ne pourra pas reporter le concours une deuxième fois » assure Françoise Harrewyn consciente que l'organisation d'un événement public est inenvisageable. « Même s'il sera possible de faire la dégustation cela va être sûrement plus laborieux que les autres années puisqu'il y aura deux dégustations le matin et deux l'après-midi. Donc avec cette organisation on devrait arriver à la fin de la semaine à passer toutes nos tables. Heureusement, on connaît bien le processus donc ça devrait faciliter cette dégustation. On contactera les professionnels de la dégustation courant juillet pour qu'ils puissent s'inscrire sur ces mini dégustations », annonce la responsable.

L'organisation minutieuse et les garanties proposées par le Concours de Bordeaux poussent une majorité de viticulteurs à se réinscrire pour le concours, « la majorité souhaite encore participer, car tout le monde veut une médaille. On connaît le problème viticole en ce moment sur la vente de vin et donc les viticulteurs ont besoin de commercialiser leurs vins et il faut donc des médailles pour valoriser ces produits. Après on espère que la consommation suivra. Les viticulteurs sont très accrochés aux médailles, car c'est à la fois une valorisation pour le vin, mais aussi pour l'ensemble de la propriété. Je sais qu'en tant qu'acheteuse lambda dans une région viticole inconnue je ferais mon choix de vin grâce aux médailles. L'impact de la médaille sur l'achat de vin est donc très important et les viticulteurs nous poussent absolument à continuer à proposer des concours », se félicite Françoise Harrewyn.

Clément Bordenave

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 05/06/2020

[Url de cet article](#)